

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MESNIL SAINT LOUP

Réception au contrôle de légalité le 13/02/2012 à 17:19:24

Référence technique : 010-211002308-20120203-5_2012-DE

Affiché le 13/02/2012 - Certifié exécutoire le 13/02/2012

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Aube

L'an deux mil douze
Et le trois février

A 20 h 00 le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude GASNER, maire

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Présents : LINARD François, SOLIVELLAS Nathalie, BECARD Jean-Claude, VELUT Jean-Luc, COURTOIS Vincent, SIMON Michaël, LUGNIER Joël, VINCENT Franck, VELUT Lydie, LEGRAND Agnès et SIMON Bernadette

Excusé : COUTURIER Alain pouvoir à LINARD François

Date de convocation :
25 Janvier 2012

Excusées : BECARD Françoise et VELUT Valérie

Date d'affichage :
25 Janvier 2012

Secrétaire : VELUT Lydie

Objet de la délibération :
Vœu – Mise à grand gabarit
du canal entre Bray-Sur-
Seine et Nogent-Sur-Seine

Monsieur le Maire expose que la mise à grand gabarit du canal de liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine doit prochainement donner lieu au choix parmi les différents scénarios préparés par Voies Navigables de France, qui sont exposés à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé,

après avoir examiné le projet de mise à grand gabarit du canal entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine présenté par Voies Navigables de France et pris connaissance des différents scénarios,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE que la situation actuelle d'un gabarit de 60 t avec des dérogations ponctuelles à 900 t n'est pas une solution pérenne et que les scénarios 1 et 2 ne répondent pas aux enjeux de demain ;

SE PRONONCE en faveur du scénario 3 (2 500 t) qui répond aux besoins du futur, tout en étant économiquement le plus rentable en termes de retour sur investissement avec, de plus, un faible impact sur l'environnement. En effet, ce projet viendra en complément du Port de l'Aube à Nogent-sur-Seine et permettra à terme de consolider le tissu industriel de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine et ses emplois.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme :

Le Maire

